

Jean-Baptiste André Godin au gérant de la Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet, 29 mai 1849

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 3 p. (339, 340, 341)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au gérant de la Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet, 29 mai 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26984>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 mai 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet](#)

Lieu de destination Couillet (Belgique)

Description

Résumé Approvisionnement en fonte des Fonderies et manufacture Godin-Lemaire. Godin déclare qu'il avait renoncé à s'approvisionner aux hauts-fourneaux de Couillet mais que leur voyageur de commerce avait fait valoir que les désagréments qu'il avait subis ne pouvaient être imputés au personnel de direction de la société, entièrement renouvelé. Il s'était à nouveau engagé auprès de la société qui se termine par un conflit. Godin refuse d'acheter de la fonte à un prix élevé et d'en être livré au moment où le prix baisse. Godin rappelle qu'il entend être indemnisé de la différence de prix entre la fonte commandée aux hauts-fourneaux de Couillet et non livrée et les 50 tonnes de fonte qu'il a été contraint d'acheter ailleurs à un prix supérieur de 1,50 F les 100 kg. Godin reproche au gérant de la Société de Couillet de demander de la loyauté et de la bonne foi pour la résolution de l'affaire alors qu'il raye d'un trait de plume l'offre de dédommagement de 500 F faite par le directeur des hauts-fourneaux et qu'il a été obligé de s'approvisionner ailleurs une seconde fois. Godin indique qu'il se résout à demander justice au tribunal et annonce qu'il ne paiera pas la traite que pourrait émettre la Société de Couillet.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Transport de marchandises](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet

Genre Non pertinent

Pays d'origine Belgique

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieSociété créée en 1835 pour exploiter des hauts-fourneaux à Couillet (Charleroi, Belgique).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

D'autant plus qu'il ya baissé en un moment dans le prix des fontes. et la baisse actuelle des prix m'a-t-elle empêché d'être obligé d'acheter plus cher en bon temps il y aurait donc triple préjudice je crois quel est plus dur de son temps à celui que vous mariez causa par absence de liaison si les pourparlers que j'ai sur eux mêmes sont conclusifs pour vous comme nous avons il ny aura d'autre moyen de régler cette affaire que d'arranger le règlement que vous voudrez assez juste pour éviter le conflit.

Veuillez agréer cly mes salutations

Wulff Monsieur le Gérant des Hauts Fourneaux

29

j'aurais renoncé à faire une autre affaire avec votre société quand votre voyageur est venu me faire de nouvelles instances en me faisant remarquer que les désaccordements que j'avais vus avec votre établissement ne pouvaient être raisonnablement imputés au nouveau personnel entièrement nouveau qui en avait repris la direction. Je fus donc engagé dans une nouvelle affaire que vous direz fermement acceptée par une insulte à ma discrétaire.

je n'aurai pas de reproches mais sachez que sans vouloir exploiter la circonstance il n'est plus dans ma pensée de vous laisser la facilité de me reprocher ce que vous direz me faire quand elle est à un prix élevé pour me faire quand les prix sont baissés et que votre

refus de l'irrégularité me oblige d'aller ailleurs. Sans faire valoir les droits que me confèrent les préjudices que vous m'avez causé sans faire autre chose que de faire un marché avec l'administration de la compagnie régulière et n'y a rien de vague dans ma lettre quand je vous dis que pour prendre garde à vos pertes je prétendsrai être indemnisé de la différence que j'ai été obligé de payer pour me procurer des 50 mille kilos en ~~plusieurs départs~~ quand a force d'attendre j'aurai été obligé de les aller chercher ailleurs une première fois. cette différence n'ayant été portée par moi dans le cas de l'arrangement que un franc cinqvingts centimes par cent kilo il ny a rien de vague ^{non plus} dans la différence actuelle des prix ny dans tous les autres motifs que l'on peut tirer de bonne foi de notre correspondance.

mais vous parlez de logistique & de bonnes foïs et vous revez d'un trait de plume les propositions d'arrangement par lesquels vous me faisez offrir en arrêté dernier par le directeur de vos favoreux une somme de cinq ans ~~francs~~ dor m'engageant à chercher ailleurs des fonds pour leur seconde fois maintenant que j'ai des fonds vous prétendez que pour le mieux je dois annuler le marché ou accepter les ratés au pris du cours. je n'aime pas les prises les moins illégales mais les hommes raisonnables doivent s'entendre mais il est des limites aux sacrifices et je vous disais formellement que la voie d'un arrangement amiable ne vous étant plus agréable j'attendrai

- 16d19 ^{ag} la révision de la partie
il n'est pas besoin de mettre votre traité
en circulation pour refuser le paiement jusqu'à
ce qu'il soit évident que dommage perdu soit
Paris Monsieur M. de la Guérinière ^{agréé}
30 mai j'ai des fantaisies de moulage que je peux
vous céder en ce moment à fr 16.50 les
aut. Vézoy pris au et payables au comptant
au moment de l'entretien quand a elles de
verrins je ne peux vous les rendre maintenant
et elles que j'ai ici sont d'une qualité
supérieure
- Verrières ^{ag} Monsieur Sudin
30 j'ai besoin d'une heure d'intervention avec
vous sur une affaire commerciale dont
je vous ai déjà parlé plusieurs fois le
moment où je peux me rendre à Verrières
pour vous voir
qu'il soit le plus prochain possible
l'affaire est pressante
- Paris ^{ag} Monsieur Allery
juin 1^{er} j'étais impatient de ne pas recevoir votre
réponse d'autant plus que mes préparatifs
étaient l'objet de ma préoccupation depuis quelque
temps: ~~quelque~~ si nous sommes pour continuer
les affaires dans des conditions analogues à
celles du passé je trouve quel serait nécessaire
de indiquer votre maison comme faisant
la vente de mes produits ^{français} à vos sujets
marqué par retour de courrier en quelques termes
je dois le faire
j'ai aussi déjà pensé si nos intérêts ne
pourraient pas se rencontrer